

Le Canada et l'Afrique

CA1
EA965
C11
#12, avr/82
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01030104 5



Echanges parlementaires
Coopération canado-maghrébine
Le Canada urbain

Supplément :

Les coopératives au Canada

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA
JUN 10 1982
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

Trimestriel, Numéro 12, Avril 1982

Le Canada et l'Afrique

Le ministre du Commerce du Canada au Kenya...

Le ministre du Commerce, Ed Lumley, a annoncé à la fin d'une visite de deux jours au Kenya, au début du mois de février, l'octroi de nouveaux contrats à des sociétés canadiennes dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Le premier contrat en est un de plus de 20 millions de dollars accordé à Lavalin International de Montréal pour la construction de réservoirs de pétrole. Il fut pour la première fois question de la possibilité d'accorder ce contrat en août dernier lorsque le Premier ministre Trudeau, en visite au Kenya, discuta avec le président Arap Moi de plusieurs facettes de la coopération bilatérale en matière d'énergie.

Le second contrat porte sur la fourniture de pièces de rechange de locomotives; il s'agit d'un contrat de 2 millions de dollars accordé à Bombardier Ltée, aussi de Montréal.

Le prêt nécessaire au contrat des pièces de rechange de locomotives sera financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et la Société pour l'expansion des exportations (SEE) financera pour sa part, le contenu canadien des réservoirs de pétrole.

Le contrat portant sur les pièces de rechange de locomotives est pour des locomotives achetées au Canada, grâce à un prêt canadien, en 1970.

La plupart de ces locomotives assurent le transport sur de longues distances entre Mombasa et Nairobi et la frontière de l'Ouganda. Un manque de pièces de rechange essentielles a réduit le nombre de locomotives canadiennes MLW en service sur ces importantes lignes ferroviaires.

Le Canada supporte financièrement plusieurs projets au Kenya, dont les plus importants se situent dans le secteur de l'énergie électrique auquel 80 % du budget de l'ACDI pour le Kenya est consacré. Un ensemble de prêts et de subventions du Canada atteignant plus de 82 millions de dollars permettent au Kenya de renforcer et d'étendre l'interconnexion de ses réseaux et son réseau d'électricité rural.

En outre, des organismes bénévoles canadiens coopèrent avec les Kenyans dans les domaines de l'éducation et du développement.

Au cours de son séjour au Kenya, M. Lumley a rencontré plusieurs ministres afin de discuter avec eux des relations économiques et commerciales entre le Kenya et le Canada.

... et au Zimbabwe

Le ministre du Commerce international, l'Honorable Ed Lumley, a annoncé au terme de sa visite au Zimbabwe, la finalisation de deux accords en vertu desquels plus de 45 millions de dollars de biens canadiens seront vendus au Zimbabwe.

Aux termes du premier accord, d'une valeur de 32,7 millions, la société General Motors Market Development of Canada Ltée vendra 26 locomotives diesel électriques, des pièces de rechange et des outils à la National Railways of Zimbabwe.

La vente sera appuyée par un prêt de 7 millions de dollars EU de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), un prêt de 6 millions de dollars canadiens de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et un prêt de 18,5 millions de dollars canadiens du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe.

Cette vente devrait générer 740 années-personnes d'emplois au Canada. Les locomotives seront fabriquées à la Division diesel de la General Motors du Canada à London, en Ontario.

Canada-Gabon : La visite de M. Rawiri au Canada

Le Canada a «exercé une politique africaine de coopération exemplaire et désintéressée», a déclaré à Montréal M. Georges Rawiri, Premier Vice-Premier ministre et ministre des Transports du Gabon, au terme d'une visite officielle d'une semaine au Canada, au début du mois de mars.

«Il serait intéressant, a-t-il notamment estimé, au cours d'une conférence de presse, de mieux nous fréquenter, et peut-être, de devenir des pays complémentaires».

Le ministre gabonais a d'autre part indiqué que le Canada pourrait participer à la construction des deuxième et troisième phases de la route transgabonaise. Un premier tronçon sera achevé d'ici la fin de l'année, a-t-il rappelé, en soulignant que les entreprises canadiennes «devront se montrer intéressées et présenter des soumissions valables».

M. Pierre De Bané, ministre canadien des Relations extérieures, a pour sa part, affirmé que le Canada n'avait pas le «désir, et surtout pas les moyens de remplacer la France au Gabon».

Remise du prix Solaris 1981

Un écrivain et diplomate canadien, M. Jean-François Somcynsky, a remporté le prix Solaris 1981 pour une nouvelle de science-fiction intitulée «2.500». M. Somcynsky a occupé les fonctions de Premier secrétaire et Consul à l'Ambassade du Canada à Dakar, de 1977 à 1980.

Le prix Solaris est un concours littéraire international organisé par le magazine québécois de la science-fiction et du fantastique, Solaris.

Le jury a reçu, en tout, 39 textes présentés par 36 auteurs belges, français et canadiens.

La nouvelle choisie, «2.500», a été publiée dans le magazine Solaris en décembre dernier (vol. 7, n° 6).

Auteur de quatre romans et de deux recueils de nouvelles, M. Somcynsky a aussi publié de nombreux articles dans diverses revues. Son premier roman, «Les Rapides», est paru en 1966.

Aide humanitaire à l'Angola et au Tchad

Une aide humanitaire de 180.000 dollars a été accordée en faveur des victimes de la guerre prolongée et de la sécheresse qui sévissent en Angola et au Tchad.

Une première subvention de 100.000 dollars est accordée au Conseil œcuménique des églises, par l'entremise du Conseil canadien des églises, en réponse à son appel d'aide en faveur des personnes déplacées en Angola. Le programme d'urgence sera administré en collaboration avec le Conseil des églises d'Angola, et assurera la fourniture de vivres, de semences, de couvertures, de médicaments et d'outils agricoles.

Le Conseil œcuménique des églises estime que le nombre des personnes dans le besoin pourrait atteindre 800.000. Des cas de malnutrition grave et de mort par inanition ont été signalés. Depuis plusieurs années, un nombre croissant de personnes déplacées affluent en Angola par suite des troubles civils qui sévissent dans la Namibie voisine. La production agricole en a été sérieusement perturbée, amenant une pénurie alimentaire.

Par ailleurs, une subvention de 80.000 dollars a été accordée à la Société canadienne de la Croix-Rouge en réponse au récent appel de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge visant à procurer une aide humanitaire aux personnes souffrant des effets de la guerre prolongée et de la sécheresse qui affligent le Tchad.



Coopération canado-maghrébine

Visite d'amitié

Le Président du Sénat canadien l'Honorable Jean Marchand en Côte d'Ivoire



● *Le Président Félix Houphouët Boigny et le sénateur Jean Marchand ont évoqué la coopération canado-ivoirienne et le dialogue Nord-Sud lors d'un entretien amical.*

L'HONORABLE Jean Marchand, Président du Sénat du Canada, a séjourné en Côte d'Ivoire du 4 au 9 janvier 1982. Cette visite d'amitié a permis de renforcer les liens étroits de coopération entre le Canada et la Côte d'Ivoire, tout en permettant au Sénateur Mar-

chand de prendre un premier contact avec l'Afrique noire.

Pendant sa visite, le Sénateur a rencontré plusieurs membres du gouvernement ivoirien, dont le Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix Houphouët-Boigny. Durant une audience de plus de trente minutes, le

Chef de l'Etat ivoirien et le Sénateur ont discuté des relations internationales et au premier titre le dialogue Nord-Sud suite au sommet de Cancun, et les possibilités de faire démarrer les négociations globales dans un proche avenir dans le cadre des Nations-



Unies. Le Président Houphouët-Boigny n'a pas manqué de souligner l'urgence qu'il y avait de trouver une solution mutuellement acceptable à ce problème si l'on voulait vraiment préserver la paix mondiale, et a loué le rôle de premier plan joué à cet effet par le Premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau. La coopération canado-ivoirienne fut aussi évoquée et ils se sont félicités des résultats de la première Commission mixte canado-ivoirienne qui s'est tenue au Canada au mois de novembre dernier.

L'hôte officiel du Sénateur Marchand durant son séjour en Côte d'Ivoire fut le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Henri Konan Bédié. Pendant leur rencontre et un dîner privé qu'a offert Monsieur Bédié à sa résidence en l'honneur du Président du Sénat et de sa délégation, les deux hommes ont discuté des travaux de la XII^e Assemblée générale de l'Association Internationale des Parlementaires de langue française (AIPLF) auquel devait assister le Sénateur immédiatement après sa visite en Côte d'Ivoire. Ces discussions ont révélé une identité de vues de part et d'autre sur les nouvelles orientations de cette association. Ils ont exploré et discuté des moyens d'encourager les échanges entre parlementaires ivoiriens et canadiens et le Sénateur Marchand a saisi cette occasion pour rendre un vibrant hommage à la perspicacité du Président Houphouët-Boigny pour avoir su initier une démocratie inédite en Côte d'Ivoire.

Le Sénateur Marchand a aussi effectué une visite de courtoisie au Président du Conseil Economique et Social de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Mamadou Coulibaly. Le Président Coulibaly a exposé au Sénateur le rôle et la fonction du Conseil, qui s'est vu élargi depuis 1980-81 et qui continue d'être chargé d'aviser l'Assemblée nationale et le Conseil des ministres sur des questions socio-économiques.

Avec le ministre des Affaires étrangères, Son Excellence Monsieur Si-

méon Aké, le Sénateur a rappelé, avec plaisir, leur rencontre lors de la visite à Ottawa du ministre Aké, en novembre dernier, à l'occasion de la Commission mixte canado-ivoirienne. Le ministre et le Sénateur ont procédé à un échange de vues sur diverses questions internationales, dont la Namibie, le Tchad, la corne de l'Afrique et le dialogue Nord-Sud. Le ministre Aké, qui a participé personnellement à ce dernier sommet, s'est félicité des éléments positifs qui en sont sortis, ainsi que du leadership dont a fait preuve le Premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, au sommet en particulier et dans le dialogue Nord-Sud en général.



● *Le ministre Siméon Aké a conduit la délégation ivoirienne au Canada lors de la première commission mixte canado-ivoirienne en novembre 1981.*

A l'occasion de sa rencontre avec le ministre des Mines, Son Excellence Monsieur Paul Guidibo, les deux hommes ont passé en revue la coopération canado-ivoirienne dans le secteur minier. Le ministre s'est en particulier félicité du fait que quelque 60 ingénieurs ivoiriens aient été formés au Canada, et a souhaité la continuation de ce programme de formation. Les

perspectives de participation canadienne dans plusieurs projets miniers en Côte d'Ivoire ont été examinées et les deux hommes politiques ont convenu qu'il fallait encourager et soutenir cette coopération.

Le Sénateur a aussi eu le vif plaisir d'être reçu à un dîner privé en sa résidence par Monsieur Philippe Yacé, alors Président en exercice de l'AIPLF. Au cours de ce dîner, Monsieur Yacé et le Sénateur Marchand ont pu échanger librement leurs idées sur l'évolution et l'orientation de l'AIPLF et une très large convergence de vues s'est dégagée entre les deux hommes.

La partie privée de la visite du Sénateur Marchand a comporté, outre une brève visite à Grand Bassam, l'ancienne capitale de la Côte d'Ivoire, un séjour de deux jours à Grand Lahou en compagnie de Maître Arsène Usher Assoua, ancien ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire et actuel maire de Cocody, et de l'ambassadeur du Canada, Monsieur Ernest Hébert. Durant son séjour à Grand Lahou, le Sénateur Marchand a posé la première pierre d'un Centre culturel pour les jeunes de Grand Lahou, dont la construction sera financée par l'ambassade du Canada en Côte d'Ivoire. Le Sénateur Marchand a aussi été accueilli chaleureusement par le sous-préfet, Monsieur Guetty Brou et le député de Grand Lahou, Monsieur Tanon Léon Narcisse, les notables et chefs du village et par une population enthousiasmée.

Cette visite qui a remporté un très vif succès, comme d'ailleurs toutes les visites de personnalités canadiennes en Côte d'Ivoire, fut marquée par l'accueil chaleureux accordé par les autorités et le peuple ivoirien et par la grande convergence de vues sur toute une gamme de questions bilatérales et multilatérales entre les deux pays. Le Sénateur Marchand a visité plusieurs réalisations de la nouvelle ville de Grand Lahou et a vivement loué le rôle de bâtisseur et de pionnier du ministre Usher et a dit souhaiter que le Canada soit associé au projet de reconstruction de la ville. ■



Coopération canado-maghrébine

Un souffle nouveau pour les relations économiques



● *Au cours de son séjour en Tunisie, le ministre De Bané a eu des entretiens avec le Premier ministre tunisien Mohamed M'Zali.*

LE ministre des Relations extérieures, l'Honorable Pierre De Bané, s'est rendu en Tunisie et au Maroc, du 8 au 16 février, pour présider les commissions bilatérales entre le Canada et ces deux pays du Maghreb. A cette occasion, il était accompagné d'une délégation composée de fonctionnaires de divers ministères et d'une vingtaine d'hommes d'affaires canadiens désireux d'étendre leurs activités à cette région.

En Tunisie : La réunion de la hui-

tième session de la commission canado-tunisienne fait suite aux visites qu'ont effectuées au Canada, au cours de l'année 1981, les ministres tunisiens de la Justice et des Finances, M. Mohamed Chaker et M. Mansour Moalla. Elle a eu pour principal objectif la réorientation des rapports du Canada avec la Tunisie qui, traditionnellement, a été un important récipiendaire de l'aide canadienne en Afrique, vers des relations qui soient davantage de caractère économique.

Au cours de son séjour, le ministre

Pierre De Bané a rencontré le Premier ministre Mohamed Mzali ainsi que le ministre des Affaires étrangères, M. Beji Caid Essebi, afin de faire le point sur l'ensemble des rapports entre le Canada et la Tunisie et de dégager de nouvelles perspectives de coopération dans les prochaines années à venir. Il s'est entretenu également avec plusieurs ministres à vocation économique et technique pour discuter de la participation canadienne à la réalisation des objectifs du VI^e Plan de Déve-



Coopération canado-maghrébine

Un dialogue nouveau pour les relations économiques

veloppement tunisien et définir avec eux les modalités de cette contribution.

«*Ma visite en Tunisie, a dit M. Pierre De Bané, a permis de relancer la coopération entre les deux pays et de lui donner une impulsion nouvelle.*»

L'enveloppe de 126 millions de dollars retenue à titre de participation du Canada au financement des projets du VI^e Plan de développement de la Tunisie dans le cadre de la coopération canado-tunisienne comporte deux volets :

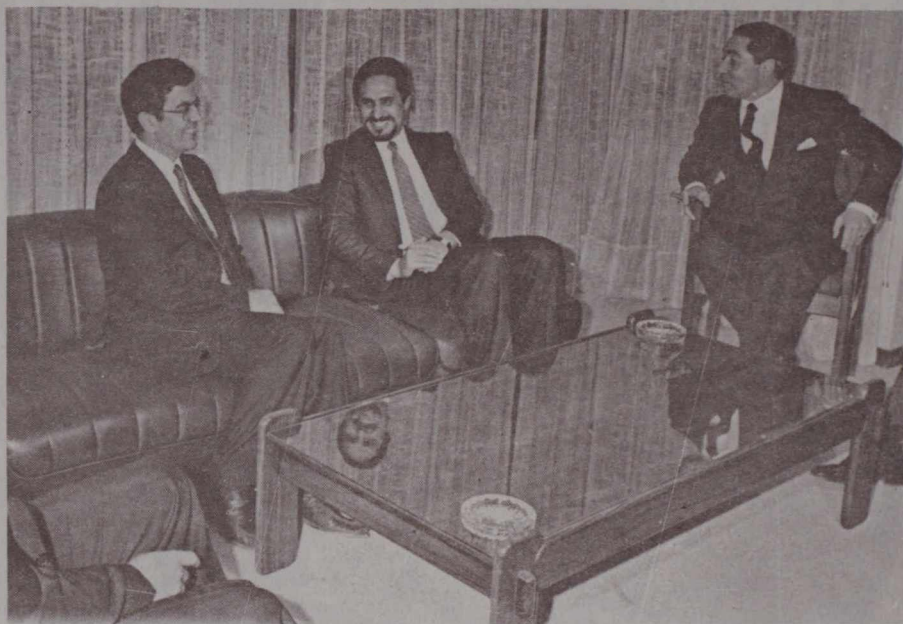
Sur le plan humain, elle permettra l'octroi de bourses aux étudiants tunisiens dans les universités canadiennes et le financement d'études sur le développement qui seront menées par des experts et des institutions des deux pays.

Sur le plan économique, elle favorisera l'étude de différents projets mixtes et l'étude de faisabilité et de fiabilité de projets canadiens en Tunisie.

Le ministre De Bané a profité également de sa présence à Tunis pour s'entretenir avec le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, des derniers développements survenus au Maghreb et au Moyen-Orient.

Au Maroc : La commission canado-marocaine s'est réunie, quant à elle, pour la première fois, après avoir été instituée, en octobre dernier, lors de la visite à Ottawa de M. M'Hamed Boucetta, ministre des Affaires étrangères du Maroc. La mise en place de cette nouvelle structure institutionnelle a répondu à la nécessité d'avoir un cadre de consultations avec le Maroc, qui, sur le plan commercial, constitue déjà le troisième partenaire du Canada en Afrique. Elle avait également pour but d'établir avec le Maroc de nouvelles formes de coopération se fondant principalement sur l'utilisation de crédits parallèles, la promotion des investissements, les échanges scientifiques et techniques et la coopération entre institutions.

Les deux pays pourront ainsi travailler à la réalisation d'un objectif commun, soit le développement de leurs



● *Le ministre De Bané en compagnie du ministre des Transports du Maroc, M. Mansouri Ben Ali et de l'Ambassadeur du Maroc au Canada, M. Douredine Hasnaoui.*

économies, et une meilleure compréhension de leurs valeurs culturelles respectives.

«*L'amélioration de nos relations ne doit pas seulement se traduire par une augmentation de volume des échanges*», a-t-il dit, «*elle doit aussi se refléter dans le secteur des investissements, de manière à prolonger les liens qui nous unissent.*»

De plus, le ministre des Relations extérieures a exhorté le gouvernement marocain à collaborer avec le Canada de façon à faire bénéficier les pays du Tiers-Monde du savoir-faire canadien.

Le ministre De Bané était reçu en audience par Sa Majesté le Roi Hassan II, à qui il a réitéré l'invitation faite par le Premier ministre Trudeau de venir visiter le Canada. Le Roi a accepté cette invitation et se rendra au Canada au cours de cette année.

M. De Bané a aussi rencontré le Premier ministre Maati Bouabid, qui avait été l'hôte, l'été dernier, du Premier ministre Pierre Elliott Trudeau, et plus récemment, du président du Sé-

nat, l'Honorable Jeanne Sauvé. Monsieur De Bané avait également eu une série d'entretiens ministériels destinée à préciser les modalités de la coopération future entre le Canada et le Maroc.

Sur le plan des résultats immédiats, la visite du ministre De Bané a permis la signature d'un accord pour financement et construction d'une usine de traitement des ordures ménagères à Fès, projet bilatéral qui a également une dimension multilatérale du fait que Fès a été décrété par l'UNESCO comme faisant partie du patrimoine de l'humanité, de telle sorte que tous les pays essaieront de contribuer, dans les prochaines années, à sa sauvegarde.

Parmi d'autres décisions importantes, on peut citer les invitations faites par le ministre De Bané au ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Monsieur Azeddine Guessous, et au ministre de l'Energie et des Mines, Monsieur Moussa Saadi, à visiter le Canada dans un avenir rapproché pour approfondir les échanges entre le Canada et le Maroc. ■



Echanges parlementaires

*Le président de la Chambre des Communes du Canada
l'Honorable Jeanne Sauvé
en Algérie*

L'HONORABLE Jeanne Sauvé, président de la Chambre des Communes du Canada, a séjourné en Algérie du 5 au 11 janvier 1982 sur invitation du président de l'Assemblée populaire nationale de l'Algérie, S.E. Monsieur Rabah Bitat. Elle était accompagnée d'une délégation parlementaire composée de l'Honorable Donald Johnston, président du Conseil du Trésor, de l'Honorable Erik Nielsen, député, et de M. Ian Deans, député.

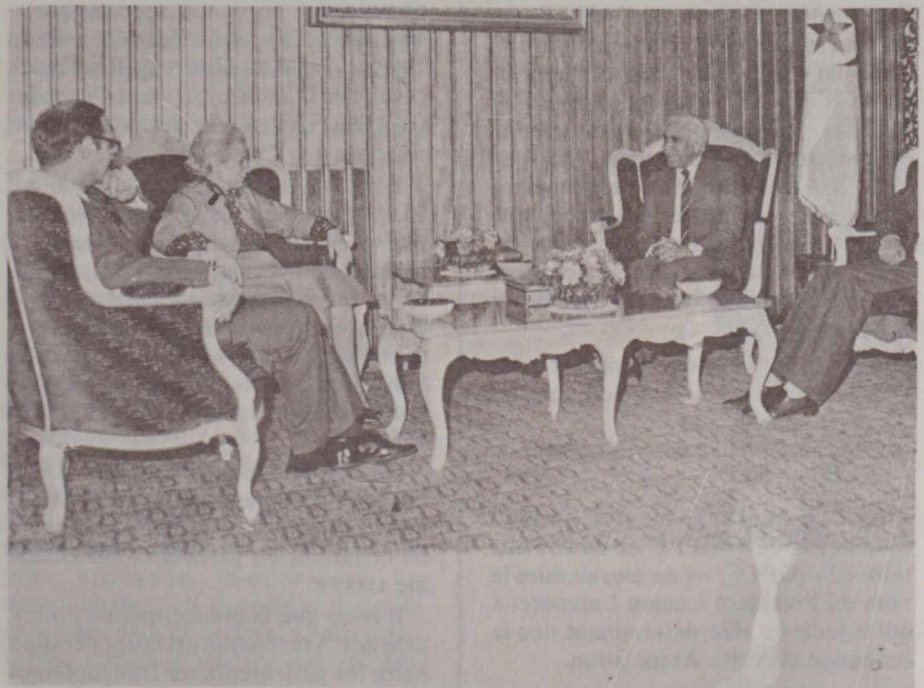
La partie officielle de la visite a été marquée par des entretiens avec des parlementaires algériens, au cours desquels les deux groupes ont pu se familiariser avec les structures et procédures parlementaires du Canada et de l'Algérie. La délégation canadienne a aussi rencontré le Premier ministre Abdelghani, le ministre des Affaires étrangères, M. M. Benyahia, et le ministre du Commerce, M. A. Khellef. Madame Sauvé a également été reçue par Son Excellence Monsieur Chadli Bendjedid, président de la République algérienne démocratique et populaire (voir la photo).

Ces rencontres avec des hauts responsables algériens ont permis d'aborder une variété de sujets d'intérêt commun : les tendances des relations bilatérales canado-algériennes, à la veille de la réunion de la deuxième session de la Commission intergouvernementale de coopération économique, scientifique et technique, les réalisations économiques et sociales de l'Algérie contemporaine qui s'apprête à célébrer le 20^e anniversaire de son indépendance, et les lignes de force de la politique étrangère algérienne, notamment en ce qui a trait au dialogue Nord-Sud, au non-alignement, à la situation en Afrique et dans le bassin méditerranéen.

Une fois complété le programme des entretiens officiels dans la capitale, la délégation parlementaire s'est rendue dans le sud de l'Algérie. Elle a visité les installations pétrolières d'Hassi-Messaoud, le plus important des centres de production de pétrole brut de l'Algérie. Elle s'est rendue ensuite à Ouargla, ville oasis et chef-lieu d'une wilaya (préfecture) dont les limites s'étendent aux frontières de l'Algérie avec la Libye et le Niger. Par la suite, elle a séjourné pendant trois jours dans la ville sainte de Ghardaïa et la région du M'Zab où elle s'est familiarisée avec une des personnalités culturelles les plus originales du Maghreb et a pris connaissance de la vitalité de l'artisanat local.

Au terme de sa visite en Algérie, l'Honorable Jeanne Sauvé et les membres de sa délégation ont tenu à exprimer leur plus profonde reconnaissance aux autorités algériennes pour leur accueil chaleureux. Madame Sauvé a invité une délégation parlementaire algérienne à se rendre au Canada dans un avenir très prochain.

Venue seulement quelques mois après la visite en Algérie du Premier ministre Trudeau, la visite de l'Honorable Jeanne Sauvé et de la délégation qui l'accompagnait, ne fait que confirmer la volonté du Canada d'intensifier et d'élargir encore davantage, ses relations avec l'Algérie, qui est déjà le principal partenaire économique du Canada sur le continent africain. ■



● L'Honorable Jeanne Sauvé a été reçue en audience par le Président Chadli Bendjedid.



Pour une francophonie humaniste

*La XII^e Assemblée générale
de l'Association internationale des Parlementaires de langue française*

«Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une association interparlementaire les Parlements de tous les pays où l'on parle le français».

Léopold Sédar Senghor

LA XII^e assemblée générale de l'Association internationale des Parlementaires de langue française (AIPLF) s'est tenue à Dakar, du 10 au 17 janvier 1982. Elle a réuni 26 pays membres, 8 pays observateurs et 10 organismes internationaux. De plus, la République populaire et révolutionnaire de Guinée, la République islamique de Mauritanie et l'Organisation de l'Unité africaine y ont participé, pour la première fois, à titre d'observateurs.

C'est donc la deuxième fois, en moins de dix ans, que Dakar a accueilli l'Assemblée générale de l'AIPLF. On se souvient qu'en 1973, lors de la IV^e Assemblée générale tenue à Dakar, les statuts de l'AIPLF furent modifiés. A l'origine, les objectifs de l'Association étaient purement culturels. Mais en 1973, ils furent modifiés de manière à inclure non seulement les préoccupations culturelles, mais aussi celles d'ordre économique et social. Il s'ensuivit une évolution décisive qui s'étendit sur trois plans :

- l'extension de l'aire géographique,
- la collaboration avec les organismes internationaux, et
- l'élargissement des compétences de l'AIPLF.

Le Canada était au nombre des pays fondateurs de l'AIPLF et dans l'histoire de l'AIPLF, on ne saurait taire le nom du Président Lucien Lamoureux qui a joué un rôle déterminant dès la fondation de cette Association.

Depuis sa fondation, l'Association a tenu douze assemblées générales dont deux au Canada, la première fois en

septembre 1971 et puis la seconde fois en septembre 1980.

L'AIPLF est composée de parlementaires qui font usage de la langue française, que celle-ci soit leur langue maternelle, la langue officielle de leur pays, leur langue de communication ou même la langue fréquemment parlée.

• Dans les premiers statuts de l'AIPLF on ne faisait pas de distinction entre les Etats à structure unitaire et les Etats à structure fédérale. Par étapes successives, on remédia à cette situation de telle sorte qu'au Canada, Etat fédéral, on se trouve maintenant en présence de quatre sections parlementaires : la section fédérale, celle du Québec, celle du Nouveau-Brunswick et celle de l'Ontario qui vient d'accéder à l'AIPLF lors de la dernière assemblée tenue à Dakar.

L'évolution progressive de l'AIPLF, aussi bien sur le plan géographique que sur celui des compétences, a permis à l'Association d'intervenir dans de nombreux domaines. Sur le plan social, elle s'est intéressée à la désertification, à l'aide aux pays du Sahel, au problème des travailleurs immigrants, et au transfert de technologie.

En matière économique, elle a œuvré pour la promotion des études sur l'environnement et sur les énergies renouvelables, en particulier sur l'énergie solaire.

Il reste que la préoccupation principale de l'Association est la coopération entre les parlementaires francophones telle qu'exprimée par les fondateurs de l'AIPLF - parlementarisme pour l'instauration d'un nouvel ordre culturel et

l'application d'une politique concertée de la francophonie.

L'AIPLF a aussi joué un rôle déterminant dans la création de l'Agence de coopération culturelle et technique à laquelle est elle est liée par un protocole d'accord et de coopération. Elle a aussi organisé le premier colloque international parlementaire sur «Les femmes et la vie publique» et, lors de l'année de l'enfant, elle a consacré un débat spécial sur les droits de l'enfant.


Dans le monde d'aujourd'hui, confronté aux guerres et conflits de toutes sortes, l'AIPLF a un rôle important à jouer. Elle sert à assouplir les relations politiques et apporter une dimension culturelle et humaine dans les rapports internationaux. En visant l'homme et son développement, par le respect des minorités et le droit à la différence, elle œuvre pour la compréhension entre les peuples. Son rôle ne se limite plus à la simple volonté de «favoriser les initiatives de toute nature pour le rayonnement de la langue française», mais, comme l'a si bien défini le député sénégalais Abdoulaye Niang «de développer ses activités de manière à viser, non seulement la culture, mais l'homme dans toute sa richesse et dans toute sa diversité».

Chaque pays membre apporte sa contribution particulière à l'AIPLF qui participe aux travaux d'autres assemblées parlementaires tels que le Parlement européen et l'Assemblée consultative ACP-CEE. Il rejoint également ainsi les rangs d'autres associations telles que l'Union interparlementaire, l'Union des parlementaires africains et la Commonwealth Parliamentary Association. ■

SUPPLEMENT

Les coopératives au Canada

De la «corvée» aux caisses populaires

 L'évolution du mouvement coopératif au Canada est attribuable, surtout, aux efforts déployés par les cultivateurs pour améliorer leurs moyens de négociation. C'est pourquoi ce mouvement a progressé principalement dans les régions rurales avec, en particulier, la création de coopératives de vente de produits agricoles, d'achat de matériel agricole, et de coopératives concernant la production et les services (insémination artificielle, pâturages communaux, nettoyage des semences, transports). Les coopératives procurent également aux cultivateurs articles d'épicerie, électricité, gaz naturel, assurances et crédits et nombre d'autres services.

Les coopératives, qui, en milieu urbain, devaient connaître un départ tardif, ont réalisé par la suite des progrès considérables. C'est elles qui ont donné naissance aux caisses populaires et aux *credit unions* que l'on retrouve dans presque tout le pays. Dans le domaine de l'assurance, elles connaissent un essor général, tandis que dans le secteur de la construction domiciliaire, elles ont marqué des progrès dans certaines régions bien précises. Quant aux épicerie de type coopératif, elles ont connu un grand succès dans certaines villes, surtout dans l'Ouest.

Historique

Au Canada, des organisations agricoles de genre coopératif existaient déjà à l'époque des premiers colons. (La coopération se manifeste alors plu-

tôt de façon spontanée et répond aux nécessités économiques inhérentes au mode de vie des colons où la survivance de chacun dépend de la solidarité entre voisins : on forme des équipes pour construire des granges, on travaille les uns pour les autres. C'est ce qu'on appelle «la corvée»). Mais il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir surgir au Canada les véritables coopératives.

Dans l'intervalle, les tisserands de Rochdale en Angleterre mettent au point, en 1844, les principes fondamentaux d'une coopérative commerciale, c'est-à-dire :

- 1) liberté d'admission pour tous ceux qui peuvent bénéficier de la coopérative;
- 2) direction démocratique (chaque membre n'a droit qu'à un vote);
- 3) intérêt limité sur le capital, calculé à un taux modéré;
- 4) répartition des excédents d'opération au prorata du chiffre d'affaires;
- 5) information du public.

En 1861, des mineurs fondent une coopérative à Stellarton en Nouvelle-Ecosse, et, en 1900, on en compte au moins neuf autres dans la province; il n'en reste aucune après la Première Guerre mondiale. La *British Canadian Co-operative Society*, qui existe toujours, est organisée à Sydney Mines (Nouvelle-Ecosse) en 1906; c'est la plus ancienne coopérative de consommation au Canada et l'une de celles qui, dans ce secteur, connaissent la plus grande prospérité aujourd'hui.

Au Québec, le mouvement coopératif commence en 1852 avec la création d'une mutuelle d'assurance-incendie



Le Canada et l'Afrique

pour les cultivateurs. L'assurance coopérative s'étend bientôt à l'assurance-vie et la première société de secours mutuels est créée en 1863. Ces deux formes de coopératives, encore importantes au Québec, existent maintenant dans d'autres provinces.

En outre, la création, dès 1900, de la Caisse Populaire de Lévis (Québec), par Alphonse Desjardins, marque le début des coopératives de crédit et d'épargne, lesquelles jouent maintenant un rôle important dans l'économie canadienne. La première coopérative de commerce agricole du Québec est créée en 1915, et une coopérative de pêcheurs est organisée en 1923

Evolution

Le mouvement coopératif a progressé rapidement de 1900 à 1915. Aux sociétés coopératives d'éleveurs à grains se sont ajoutées de nombreuses petites coopératives d'achat et de vente. Toutefois, nombre d'entre elles n'ont pu faire face à l'escalade des prix à laquelle on assista entre 1916 et 1924; elles firent faillite. Dans l'intervalle, les cultivateurs de l'Ouest, ayant déjà mis sur pied des beurreries et des éleveurs à grains coopératifs, s'intéressent vivement au principe du pool, la mise en commun leur assurant des prix annuels moyens et leur permettant de ne plus dépendre des prix de vente courant à la date de livraison. Cet avantage est particulièrement évident en ce qui concerne la vente des céréales, car les cultivateurs, le plus souvent, livrent la plus grande partie de leurs grains à l'automne, lorsque les prix sont généralement les plus bas. Dès 1925, les cultivateurs des Prairies organisent trois grands syndicats de grains qui régissent environ la moitié des ventes de céréales dans les provinces des Prairies. Un certain nombre d'autres syndicats, créés au cours des années vingt, suivent l'exemple des syndicats de grain.

La crise de 1929 suscite de graves problèmes pour nombre de coopératives de vente. Les prix des produits agricoles baissent pendant plus de trois ans pour se stabiliser, enfin, à des niveaux extrêmement bas. Cette situation provoque la faillite d'un certain nombre de coopératives dont les bases sont fragiles et va jusqu'à mettre en péril celles qui sont solidement établies. C'est ainsi que la *Saskatchewan Co-operative Creameries Ltd* fait faillite. (Elle sera réorganisée par la suite). Les versements effectués par les syndicats de grain au moment de la livraison étaient sensés être sensiblement inférieurs au prix auquel le grain serait vendu. Cependant, au cours de l'année 1929-1930, les prix baissent avec une

telle rapidité que ces paiements initiaux se révèlent de beaucoup supérieurs aux prix obtenus au moment de la vente du grain. Des prêts garantis par le gouvernement permettent aux trois syndicats de surmonter ces difficultés.

Bien que les coopératives d'achat et de vente continuent à progresser depuis 1940, c'est surtout dans les domaines des services que les progrès ont été réalisés. Avant 1930, on ne trouvait, pour ainsi dire, des coopératives d'épargne et de crédit (caisses populaires et *credit unions*) qu'au Québec, mais, au cours des années trente, certaines provinces ont adopté une législation spéciale en vue de faciliter l'organisation de ces sociétés. Depuis, leur nombre a augmenté très rapidement, de même que celui de leurs membres, et leur actif. D'autre part, l'assurance coopérative sur la vie, pour les frais médicaux et les automobiles s'est développée considérablement au cours des trente dernières années. En Alberta, les coopératives d'électrification rurale et, depuis quelques années, de gaz naturel ont fourni à des milliers de fermes éclairage, chauffage et énergie. Dans le domaine de la construction domiciliaire, les coopératives ont connu des progrès marquants dans certaines régions.

Les coopératives en 1976

D'après les rapports annuels de 1976 adressés au ministère de l'Agriculture, il y avait au Canada 2.518 coopératives (sans compter les sociétés de crédit). Le nombre total des membres de ces coopératives s'élevait à 2.366.000 et leur chiffre d'affaires total à 6,21 milliards de dollars. Ces coopératives se répartissaient dans les catégories suivantes : vente et achat (1.164), pêches (82), services (873) et production (399). Les coopératives de vente et d'achat sont approvisionnées par huit coopératives en gros.

Les coopératives de vente et d'achat

Pour ce qui était du chiffre d'affaires de l'ensemble de ces coopératives, il dépasse, à lui seul, les 6 milliards de dollars, montant record. Le nombre d'associations a peu varié, mais celui des membres a augmenté de 100.000, ce qui en porte le nombre total à 1.730.000. Le nombre des associations s'est quelque peu stabilisé ces dernières années, après une longue période de baisse tandis que, dans l'ensemble, le nombre d'adhésions augmente depuis beaucoup d'années. Ces tendances s'expliquent, d'une part, par le fait



Le Canada et l'Afrique

que, comme cela se produit généralement dans le commerce, les coopératives et les entreprises agricoles se regroupent en unités plus importantes et plus rentables, et d'autre part, par le fait que la baisse du nombre de membres qui s'ensuit dans les régions rurales, est contrebalancée par un essor de l'activité coopérative dans le domaine de la consommation, c'est-à-dire par de nouvelles et nombreuses adhésions et la création de coopératives dans les régions urbaines.

En 1976, la vente de produits agricoles représentait 62 pour cent du chiffre d'affaires total, la fourniture de matériel agricole et d'articles de consommation (achats) 36 pour cent, les revenus provenant des services et de diverses sources, 2 pour cent. Ces proportions étaient à peu près les mêmes que celles des cinq années précédentes.

Les articles agricoles, suivis par les denrées alimentaires, représentaient en 1976 la plus grande partie des produits achetés. Les achats coopératifs de provendes sont particulièrement importants en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario, les coopératives achètent une quantité appréciable de denrées alimentaires.

D'importants achats coopératifs de pétrole sont effectués par les provinces des Prairies, l'Ontario et le Québec. La plus grande partie des engrais et des produits chimiques sont achetés par l'Ontario et les provinces des Prairies. Ces dernières et le Québec achètent aussi une grande quantité de machines agricoles.

La coopérative de détail, nouvelle catégorie de magasin coopératif apparue ces dernières années, est surtout établie dans les centres urbains. Elle vend ses produits au prix coûtant, ou presque, et ses membres paient régulièrement les frais d'administration (d'ordinaire toutes les semaines) afin d'absorber les dépenses de l'organisation. Les coopératives de détail se sont multipliées en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique tandis qu'un système analogue, connu sous le nom de «Cooprix», se répandait au Québec. Les provinces de l'Ouest, qui disposent déjà d'un grand nombre de super-marchés coopératifs, ont mis plus de temps à adopter les coopératives de détail.

Les coopératives de gros

Presque toutes les coopératives qui approvisionnent leurs membres en articles destinés aux fermes et en biens de consommation sont affiliées à au moins une des huit coopératives de

gros au Canada. Les coopératives de gros offrent aux coopératives fédérées une grande variété de produits et pourvoient à la plupart de leurs besoins, sinon à tous. Certaines d'entre elles agissent aussi comme agences centrales de vente de produits agricoles. Les ventes des coopératives de gros s'élevaient à 1.924.000 dollars en 1976; elles comprenaient les ventes d'approvisionnement (1.296.000 dollars) dont les produits alimentaires, les provendes et les produits pétroliers formaient la plus grande partie, et les ventes des produits agricoles (628 millions de dollars), les produits laitiers, le bétail, la viande et la volaille venant en tête de liste.

Il existe huit coopératives de gros dont la plus importante, la *Federated Co-operatives Limited*, fait partie d'une fédération connue sous le nom de *Co-operative Retailing System of Western Canada*. Cette fédération regroupe plus de 400 coopératives d'achat qui satisfont aux besoins d'environ 550.000 coopérateurs (membres-propriétaires) répartis entre le nord-ouest de l'Ontario et l'île de Vancouver.

Structure financière

L'actif des coopératives a connu une augmentation allant de pair avec celle du chiffre d'affaires. Entre 1966 et 1976, l'actif des coopératives de vente et d'achat a presque triplé, passant de 777 millions de dollars à 2,225 milliards. De même, l'actif des coopératives de gros est passé de 176 millions de dollars à 541 millions. Les fonds nécessaires à la plus grande partie du financement de cette expansion considérable proviennent de prêts plutôt que des contributions versées par les sociétaires. Certains de ces prêts ont été consentis par d'autres institutions, telles des sociétés de crédit et des compagnies d'assurance coopératives. Toutefois, on s'est parfois demandé dans quelle mesure cette tendance pouvait se maintenir sans présenter de danger pour la situation financière des coopératives. De 1966 à 1976, la part des sociétaires dans les coopératives de vente et d'achat a été ramenée de 48 à 37 pour cent.

Les coopératives de pêcheurs

On trouve des coopératives de pêcheurs dans toutes les provinces. En 1976, il y en avait 82. Comptant 12.000 membres, elles ont vendu pour 54 millions de dollars de poissons et 45 millions de dollars de matériel de pêche.



Le Canada et l'Afrique



● Les cultivateurs de l'Ouest organisent, dès les années 1900, des coopératives «d'éleveurs à grains».

En Colombie-Britannique, tous les pêcheurs peuvent devenir membres d'une coopérative centrale importante, la *Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*. Cette société exploite des établissements de transformation du poisson à Prince Rupert et à Vancouver. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi des régimes coopératifs de crédit et d'assurance.

Les coopératives de services

Ce groupe comprend des coopératives d'assurance, d'électricité, de logement et des coopératives assurant divers autres services : distribution d'eau et de gaz naturel, transport, entreposage frigorifique, nettoyage des semences. En 1976, les coopératives de services ayant fait un rapport sur leur activité (à l'exclusion des coopératives d'assurance autres que les coopératives d'assurance pour frais médicaux) étaient au nombre de 873 (589.000 membres); leur chiffre d'affaires s'est élevé à 103 millions de dollars et leur actif à 289 millions.

L'assurance

Il existe des sociétés coopératives d'assurance dans toutes les provinces; elles offrent assurances-vie, assurances-automobile, assurances contre les incendies, la grêle et les pertes en général, assurances-cautionnement et assurances pour les frais médicaux. Quelques-unes des petites sociétés mutuelles fonctionnent comme les coopératives, particulièrement en ce qui concerne l'assurance-vie sur la ferme. En raison des dispositions statutaires régissant les sociétés d'assurance-vie canadiennes, il est difficile de maintenir une régie démocra-

tique à l'égard de l'assuré dans une société d'assurance importante même si, au départ, celle-ci se fondait en gros sur le même principe que les coopératives.

En 1976, on trouvait des coopératives d'assurance médicale dans quatre des dix provinces. Au début, elles se bornaient généralement à assumer le remboursement des frais d'hospitalisation, mais elles ont progressivement élargi leur champ d'activités pour offrir également l'assurance médicale-chirurgicale et d'autres services. L'adoption, au cours des années soixante, d'un régime d'assurance médicale par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devait, certes, considérablement restreindre le rôle joué par les coopératives mais celles-ci se sont mises alors à offrir une assurance complémentaire aux régimes gouvernementaux et, dans certains cas, à agir comme agents d'assurances pour le gouvernement.

Au milieu des années soixante-dix, la popularité de ces régimes complémentaires s'est grandement accrue en Colombie-Britannique et en Ontario, une importante coopérative d'assurance médicale existant dans chacune de ces provinces. Celle de la Colombie-Britannique a mis sur pied un régime d'assurance dentaire si populaire qu'environ 20 pour cent de la population de la province bénéficie maintenant d'une forme quelconque de protection dispensée par une assurance-maladie coopérative. En Ontario, le régime de soins médicaux supplémentaires mis sur pied par la coopérative aura valu à celle-ci l'adhésion de 200.000 membres.

L'électrification

En Alberta, l'électrification rurale que les sociétés privées trouvaient trop coûteuse, est généralement financée



Le Canada et l'Afrique



● On trouve des coopératives de pêcheurs dans toutes les provinces du Canada.

par des coopératives de cultivateurs. Lorsqu'une nouvelle coopérative d'électrification obtient le nombre de membres requis, elle conclut une entente avec une société d'utilité publique desservant la région. Celle-ci porte sur l'installation et l'entretien des lignes et sur l'approvisionnement en énergie électrique. La société d'électricité facture la coopérative pour l'installation au prix coûtant. La coopérative peut obtenir des prêts à long terme, garantis par le gouvernement, pour acquitter le coût de l'installation. Chaque membre signe une entente avec la coopérative et paie sa part du prêt jusqu'à l'échéance. Constitués au cours de l'après-guerre, ces coopératives ont permis d'électrifier environ 90 pour cent des 60.000 fermes de l'Alberta.

Le logement

Les coopératives de logement qui se sont organisées d'abord en Nouvelle-Ecosse, ont gagné graduellement toutes les provinces. A l'origine, les coopératives d'autoconstruction ont prédominé. Dans ce type de coopérative, des familles s'unissent pour construire (de leurs propres mains, dans toute la mesure du possible) des maisons unifamiliales. Ces dernières années, les coopératives de «location simple», prévoyant la propriété collective de logements multifamiliaux, ont fait leur apparition. Il s'agit d'associations généralement sans but lucratif regroupant les habitants de tout un quartier qui bénéficient d'un certain nombre de services en commun. Dans ce cas, les membres ne participent pas eux-mêmes aux travaux de construction; ils font appel aux services d'un constructeur professionnel. Ils doivent payer un loyer couvrant l'amortissement des frais d'investissement pour la durée utile des immeubles, le coût des taxes

et les dépenses courantes. En vertu de la Loi nationale sur l'habitation, les coopératives de logement peuvent obtenir des prêts, un certain nombre de coopératives de crédit immobilier ayant été approuvées comme bailleurs de fonds en vertu de cette loi. En 1978, on comptait plus de 200 coopératives de logement constituées en sociétés. La moitié environ possédait plus de 7.000 unités d'habitation occupées. Les autres avaient entrepris la construction de 1.000 unités environ (à peu près 2.000 unités supplémentaires se trouvaient à divers stades de planification).

Les coopératives de production

Les coopératives de production offrent des services directement liés au domaine de l'agriculture (insémination artificielle, par exemple) ou s'occupent directement de la production (en particulier de l'exploitation coopérative de domaines agricoles). Les deux principaux genres de coopératives appartenant à cette catégorie (plus des deux tiers du chiffre d'affaires total) sont les coopératives de producteurs de bois et les coopératives d'éleveurs dont la fonction première est d'assurer le financement de l'alimentation du bétail. Récemment, les coopératives de machines agricoles —où les gros articles, tel l'équipement servant à la récolte des céréales, sont propriété commune— et les fermes coopératives ont connu un regain de popularité en Saskatchewan grâce aux efforts déployés par le gouvernement provincial pour faire connaître aux cultivateurs les avantages de la production coopérative. En 1976, le chiffre d'affaires et l'actif de 399 associations de production comptant 29.000 membres s'élevaient respectivement à 48 et 42 millions de dollars.





● Les coopératives achètent une grande quantité de denrées alimentaires surtout en Ontario, au Québec et en Colombie britannique.

Les coopératives financières

Les coopératives d'épargne et de crédit (*credit unions* et «caisses populaires») sont des sociétés coopératives dont le but est d'accumuler les épargnes et de les prêter à leurs membres à des taux d'intérêt raisonnables. La *Rustico Farmer's Bank* qui a obtenu sa charte en 1864, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, fut un précurseur de ces organisations de crédit.

Alphonse Desjardins a fondé la première caisse populaire en 1900, à Lévis (Québec). Il a créé deux autres caisses dans cette province avant l'adoption, en 1906, de la loi sur les syndicats coopératifs dont ce genre d'organisation relève sur le plan juridique. En 1930, le Québec comptait de nombreuses caisses populaires. Dans les autres provinces, les coopératives de crédit ne faisaient l'objet d'aucune législation régissant leur constitution en société et leur surveillance de sorte qu'elles n'y apparurent qu'en petit nombre et que la majorité d'entre elles firent faillite.

L'idée des caisses populaires s'est répandue aux Etats-Unis où leur conception se trouva modifiée pour donner naissance aux *credit unions* qui répondaient aux besoins des ouvriers (industries). La paroisse créait le lien d'association des membres des caisses populaires alors que, pour les *credit unions* c'était le lieu de travail. L'intérêt envers les coopératives de crédit s'est accru pendant la crise des années trente. En Nouvelle-Ecosse, la mise sur pied de ces sociétés préconisée par des représentants de l'Université Saint-François Xavier dans leurs cours d'agriculture, a remporté beaucoup de succès. Les directeurs d'entreprises industrielles commencèrent alors à voir l'importance que prenaient les coopératives de crédit aux yeux de

leurs employés. En quelques années, une législation appropriée fut adoptée dans toutes les provinces et l'on encouragea l'établissement de coopératives de crédit dans l'industrie et dans les agglomérations rurales. Le mouvement entra alors dans un état d'évolution rapide qui se poursuit encore aujourd'hui.

Le fait que les *credit unions* et les caisses populaires se sont mises, depuis peu, à offrir à leurs sociétaires, outre les services d'épargne et de prêts habituels, toute une gamme de services financiers (comptes de chèques personnels, prêts en première ou seconde hypothèque, coffrets de sûreté, mandats-poste, chèques de voyage, régimes d'épargne-retraite, retenues à la source et services de consultation financière) a entraîné une augmentation considérable du nombre d'adhésions; et du même coup, une baisse du nombre des sociétés; une seule coopérative regroupant toutes sortes de services sous un même toit peut, en effet, en remplacer plusieurs qui n'assuraient que des services limités.

Les *credit unions* et les caisses populaires ont plus de sociétaires et possèdent un actif plus important que tous les autres genres de coopératives réunies. En 1977, elles comptaient 3.835 associations et plus de 8.500.000 membres; leur actif total s'élevait à 19,4 milliards de dollars et leurs prêts totalisaient 14 milliards de dollars. C'est encore au Québec, d'où émane ce mouvement que la participation aux coopératives financières connaît le plus d'ampleur. Il existe des *credit unions* et des caisses locales qui en sont membres et à qui elles prêtent de l'argent; dans certains cas, elles consentent également des prêts à d'autres organisations coopératives. Elles recrutent la plupart de leurs membres parmi les *credit unions* et les caisses populaires locales, mais aussi parmi les coopéra-

Le Canada et l'Afrique



● Au Canada, grâce à la mécanisation agricole, une famille de trois personnes peut cultiver seule une terre de 500 hectares.

tives de vente, d'achat ou autres. C'est ainsi que les sociétés de crédit peuvent venir en aide à d'autres types d'associations coopératives, au sein de ce mouvement coopératif dont elles font partie.

En 1977, on comptait 19 caisses centrales (caisses populaires et *credit unions*) —certaines d'entre elles ne desservant qu'une petite région, d'autres, des provinces entières— sans compter la *Canadian Co-operative Credit Society Limited* qui joue à l'échelle nationale, le même rôle que les centrales au niveau régional ou provincial.

Plus récemment, certaines coopératives se sont engagées dans des activités fiduciaires. A l'heure actuelle, il existe deux coopératives de fiducie d'une certaine importance. La Fiducie du Québec et la *Co-operative Trust Company of Canada* qui effectue des opérations financières dans tout le pays sauf au Québec. Ces organismes offrent toute une gamme de services dont un service de planification successorale, un service de fiducie destiné aux sociétés, des régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement. En 1976, l'actif total de ces coopératives s'élevait à 2.200.000 dollars.

Surveillance et direction

Les coopératives de gros fournissent certains services de surveillance aux associations locales. Quelques-unes d'entre elles retiennent les services de vérificateurs compétents qui font de la vérification continue pour le compte des coopératives locales et présentent régulièrement des rapports aux bureaux de direction. Elles aident aussi les coopératives locales à remplir leurs déclarations de revenus. (Les affaires de certaines de ces coopératives loca-

les se font sous la surveillance d'une coopérative de gros).

Presque toutes les coopératives canadiennes sont constituées en société aux termes de la législation provinciale. Aucune législation coopérative fédérale n'existait avant 1970. Quelques coopératives desservant plus d'une province avaient été établies conformément à la loi sur les sociétés commerciales privées ou à des lois spéciales qui étaient en vigueur avant que la législation coopérative fédérale ne soit adoptée. Depuis, certaines d'entre elles ont été à nouveau constituées en sociétés aux termes de la loi fédérale sur les associations coopératives. L'organisation des coopératives au Yukon et dans les Territoires - du Nord - Ouest est régie par des ordonnances. L'étendue de la surveillance et de la direction offertes aux coopératives varie selon la province. Dans certaines provinces, le seul service rendu par le gouvernement consiste, dans la plupart des cas, à s'assurer que les coopératives sont constituées selon les règles et que les formalités légales appropriées sont respectées lors des fusionnements et des dissolutions. Dans d'autres provinces, le bureau d'enregistrement des associations coopératives a un petit effectif qui aide et conseille les coopératives aux divers stades de leur organisation. Les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba ont créé des services s'occupant uniquement des questions relatives aux coopératives et dont les fonctions principales sont d'inspecter et de conseiller ces dernières.

Les *credit unions* et les caisses populaires sont beaucoup mieux surveillées que les autres coopératives. Dans la majorité des provinces, chaque société est inspectée environ une fois par année. L'inspecteur s'assure qu'elle se conforme à la loi et aux règlements; il cherche aussi à découvrir les mauvai-



Le Canada et l'Afrique



● *Les coopératives d'assurance médicale peuvent offrir, entre autres, le remboursement des frais médicaux.*

ses méthodes d'administration et les autres points faibles qui peuvent nuire à la solidité financière de l'association. Les coopératives canadiennes sont généralement soumises au même régime fiscal que les autres maisons d'affaires, les ristournes de participation qu'elles versent pouvant, sous réserve de certaines restrictions, être exemptes d'imposition, comme celles des maisons commerciales.

Information du public, promotion du mouvement coopératif, communications

Un certain nombre d'associations de coopératives (organisations non commerciales dont les fonds sont constitués par les cotisations de leurs membres) s'attachent à promouvoir le mouvement coopératif, à informer le public et à établir des relations avec les diverses administrations (municipale, régionale, etc). La plus importante d'entre elles est l'Union coopérative du Canada qui a célébré son soixante-dixième anniversaire en 1979 et qui représente presque tous les types de coopératives canadiennes.

La *Canadian Co-operative Credit Society* s'occupe particulièrement de questions ayant trait aux *credit unions* et la *Co-operative Housing Foundation* joue un rôle semblable dans le secteur de l'habitation. Ces trois organismes travaillent en étroite collaboration. La *Co-operative Trust Company* et le *Co-operators Group Ltd*, quant à eux, se spécialisent de plus en plus dans les questions financières. Deux organismes représentant les coopératives francophones : le Conseil canadien de la coopération — association nationale semblable à l'Union coopérative du Canada qui collabore avec lui dans des domaines d'intérêt commun — et le Conseil de la coopération du Québec qui représente la plupart

des coopératives établies dans cette province.

C'est à l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish, (Nouvelle-Ecosse) que se donnèrent les premiers cours sur les coopératives, cours qui, depuis 50 ans, répondent aux besoins des coopérateurs des provinces de l'Atlantique et auxquels se sont ajoutés, depuis 1960, des cours destinés aux étudiants étrangers (création du Coady International Institute). Le *Co-operative College of Canada*, situé à Saskatoon, en Saskatchewan, est un institut national qui assure la formation des gérants et des directeurs de coopératives. On y élabore actuellement un programme de cours spécialisés portant sur les besoins particuliers des diverses régions. En outre, ce collège administre, pour le compte des *credit unions*, le *Canadian Credit Union Institute* qui offre une formation spéciale aux gérants de coopératives financières.

En 1976, l'Université de Sherbrooke a créé l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives (CEDEC) qui, plutôt que d'assurer une formation immédiate et pratique sur les coopératives, offre des cours d'économie, de sociologie, de gestion et de plusieurs autres disciplines.

Pour sa part, la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins a créé l'institut coopératif Desjardins afin de donner au personnel des coopératives du Québec, y compris les directeurs, une formation dans les diverses techniques de gestion.

Les organisations coopératives du Canada commanditent toute une gamme de publications qui traitent de tous les sujets propres à intéresser les coopérateurs.

En tout, plus de 7 millions de lettres d'informations, bulletins, revues, et journaux, etc. sont publiés chaque année par le mouvement coopératif. ■



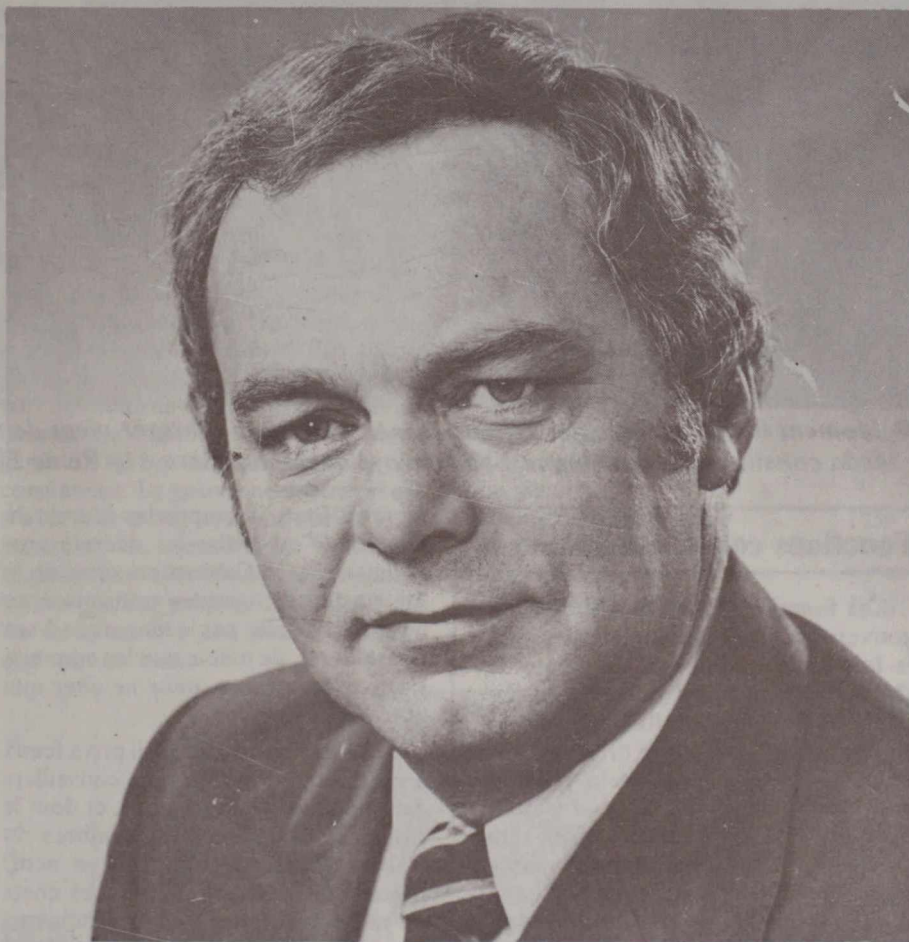
Le gouverneur général du Canada

Le symbole de la nation

LE Canada est une monarchie constitutionnelle qui n'a pas de monarque en résidence permanente. La reine Elizabeth II, comme le veut une ancienne tradition, réside en Grande-Bretagne, et le gouvernement du pays subvient aux besoins de la famille royale. Comme reine du Canada, Sa Majesté ne porte pas le même titre que dans ses autres royaumes, et le fait qu'une seule personne soit monarque de plusieurs pays, ne sous-entend nullement qu'un pays soit soumis à l'autre; tous sont égaux, selon la loi et en pratique.

Au Canada, le représentant personnel de la Reine est le gouverneur général dont le traitement et les dépenses sont payés uniquement par notre pays. A l'époque coloniale, il gouvernait réellement, mais ses fonctions ont évolué depuis, et son statut actuel est analogue à celui du monarque qu'il représente. En d'autres termes, le gouverneur général est le chef de l'Etat; en l'absence de la Reine, il remplit toutes les fonctions officielles et protocolaires que la Reine remplirait elle-même si elle était présente; il reste cependant en dehors de la politique des partis qui caractérise nécessairement le gouvernement d'une démocratie libérale.

C'est à la Conférence impériale de 1926 que fut défini le statut moderne du gouverneur général. Jusqu'à ce moment-là, ce dernier représentait non seulement la monarchie mais aussi, légalement, le gouvernement du Royaume-Uni. Ses fonctions de représentant des intérêts britanniques n'ont cessé de décroître depuis la «création» du Canada en 1867; toutefois, pendant plus d'un quart de siècle après 1926, le gouverneur général a tout de même continué d'être choisi parmi les citoyens du Royaume-Uni qui déte-



naient des titres britanniques, ceci tout en tenant compte des recommandations canadiennes. Depuis 1952, le gouverneur général est un Canadien et, une entente a été conclue selon laquelle le poste serait comblé à tour de rôle par des personnes bilingues d'origine française et anglaise. Ceux qui, jusqu'à maintenant, ont été nommés à ce poste jouissaient déjà d'une grande renommée au Canada.

● *M. Edward Schreyer est le vingt-deuxième gouverneur général du Canada et le cinquième Canadien à occuper ce poste. Il est, de plus, le premier gouverneur général dont les origines ne sont ni françaises ni anglaises; il est le petit-fils d'un immigrant autrichien. M. Schreyer a pris officiellement ses fonctions le 23 janvier 1979.*



● *Moment historique : le gouverneur général Edward Schreyer vient de remettre la demande du rapatriement de la constitution canadienne à son envoyé qui la déposera à la Reine Elizabeth II en Angleterre.*

Fonctions constitutionnelles

Les fonctions constitutionnelles du gouverneur général tirent leur origine à la fois de la tradition et de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, lequel stipule que «à la Reine continueront d'être et sont par le présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada» et que «il y aura, pour le Canada, un Parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des Communes». A titre de représentant de la Reine, le gouverneur général fait à la fois partie des organes exécutifs et législatifs du gouvernement où il joue un rôle de premier ordre, car les actes exécutifs et législatifs importants n'ont force de loi qu'après avoir reçu sa sanction.

Aussi bien qu'il agisse sur la recommandation du Premier ministre, le gouverneur général convoque, proroge et dissout le Parlement et prononce le discours d'ouverture et de clôture de chaque session; il sanctionne toutes les lois et signe plusieurs autres docu-

ments d'Etat, y compris les décrets du Conseil (c'est-à-dire les décrets promulgués par le Cabinet en vertu de la loi ou de prérogatives transmises au cours des siècles par le monarque à ses conseillers), de même que les commissions et les grâces, pour ne citer que quelques exemples.

Les membres du Conseil privé (ceux à qui on fait appel comme conseillers de confiance de Sa Majesté, et dont le Premier ministre et les membres du Cabinet constituent le groupe actif) prêtent serment devant lui. Les chefs de missions diplomatiques étrangères nouvellement accrédités lui présentent leurs lettres de créance et il reçoit des hauts-commissaires des pays du Commonwealth, ainsi que les autres diplomates étrangers. A Ottawa et lors de ses voyages, il est l'hôte officiel le plus important du Canada. Il est chancelier et compagnon principal de l'Ordre du Canada et procède aux investitures de cet Ordre ainsi qu'à celles d'autres ordres; il est également commandant en chef des Forces armées canadiennes et signe le brevet de tous les officiers.

Fonctions officielles

Il est parfois difficile de distinguer les fonctions constitutionnelles (l'énumération ci-dessus est incomplète) des fonctions protocolaires du gouverneur général. Le gouverneur général peut être appelé à voyager n'importe où au pays pour procéder à l'investiture d'un nouveau membre de l'Ordre du Canada; ses voyages seront alors entourés d'une très grande publicité. Quoi qu'il en soit, il lui faut se plier à cette exigence s'il veut représenter le gouvernement fédéral partout au pays, connaître les diverses régions du Canada et se former une opinion générale sur les questions d'intérêt public, et souvent, accorder son patronage et l'appui de sa charge à de nombreuses organisations nationales.

A titre de chef d'Etat, le gouverneur général représente la Couronne au Canada et aussi lors de voyages qu'il fait à l'étranger au nom de celle-ci. Lors de telles absences, tout comme à l'occasion de ses voyages à l'intérieur du



pays, le gouverneur général, selon les lettres patentes de 1947, charge l'un des juges de la Cour suprême d'exercer les fonctions de gouverneur général suppléant. Ainsi, il est donc très rare que ce soit le gouverneur général en personne qui donne la sanction royale aux projets de loi.

Les rapports entre le gouverneur général et le Premier ministre

En qualité de chef d'Etat apolitique, le gouverneur général, à l'instar de la souveraine, a le droit d'être tenu au fait des questions gouvernementales importantes; il peut (compte tenu des rapports personnels qu'il entretient avec le Premier ministre) être consulté; il peut également mettre son principal conseiller en garde; bien entendu, ce dernier n'est pas tenu de suivre ses avertissements. L'influence du gouverneur général (difficilement mesurable dans ce cas) varie naturellement selon les deux personnes en cause; en un sens, le gouverneur général ne peut être utile au Premier ministre que dans une certaine mesure, car, à l'encontre de la souveraine qui occupe un poste héréditaire à vie, il n'est nommé que pour une période allant de cinq à sept ans; en effet, si un nouveau parti parvient au pouvoir à la suite d'une élection, il se peut que le gouverneur général en place ait été recommandé par le principal adversaire du nouveau Premier ministre. Néanmoins, certains Premiers ministres ont sans aucun doute trouvé un confident fidèle en la personne du gouverneur général, et le poste en lui-même aide généralement, à bien des égards et souvent de façon intangible, à perpétuer l'image de l'unité nationale et de l'intégrité du gouvernement.

En certaines occasions, qui se font de plus en plus rares dans l'histoire canadienne, le gouverneur général doit intervenir directement dans les affaires de l'Etat. La seule tâche d'importance qui aujourd'hui serait susceptible de nécessiter sa participation dépend de la convention selon laquelle il doit toujours y avoir un Premier ministre. L'élection d'un Premier ministre est presque toujours une affaire courante,

car chaque parti politique a son chef désigné, et advenant la défaite du parti au pouvoir lors des élections, le gouverneur général n'a qu'à se tourner vers le chef de l'Opposition. Si, par contre, un Premier ministre meurt subitement, la tâche de lui trouver un successeur peut s'avérer un peu plus ardue. Il est également possible qu'à la suite d'une élection générale, trois ou quatre partis soient élus à la Chambre des Communes, avec une représentation quasi égale; trouver alors un Premier ministre capable d'obtenir l'appui de la majorité de la Chambre peut ne pas être chose simple.

Une telle situation ne s'est jamais présentée, de sorte que, durant ce siècle, aucun gouverneur général n'a jamais éprouvé de difficultés à désigner un Premier ministre. En outre, bien qu'il soit rare qu'un gouverneur général refuse de suivre les conseils d'un Premier ministre, le cas s'est néanmoins présenté une fois en 1926, précipitant du fait même une crise; la plupart des autorités constitutionnelles affirment cependant que le gouverneur général a agi correctement dans les circonstances. Le gouverneur général est d'abord et avant tout un chef d'Etat impartial, un symbole de la nation. Mais ses pouvoirs latents sont toujours là, comme une soupape de sûreté dont on ne se servira pas aussi longtemps que tout ira bien.

Les gouverneurs généraux du Canada

	Date d'entrée en fonction
Le vicomte Monck	1867
Le baron Lisgar (Sir John Young)	1869
Le comte Dufferin	1872
Le marquis de Lorne	1878
Le marquis de Lansdowne	1883
Le baron Stanley de Preston	1888
Le comte d'Aberdeen	1893
Le comte de Minto	1898
Le comte Grey	1904
Le duc de Connaught	1911
Le duc de Devonshire	1916
Le baron Byng de Vimy	1921
Le vicomte Willingdon	1926
Le comte de Bessborough	1931
Le baron Tweedsmuir	1935
Le comte d'Athlone	1940
Le vicomte Alexander	1946
Vincent Massey	1952
Le général	
Georges-Philias Vanier	1959
Roland Michener	1967
Jules Léger	1974
Edward Richard Schreyer	1979



● Le gouverneur général prononce le discours d'ouverture et de clôture de chaque session du Parlement.



Le Canada urbain

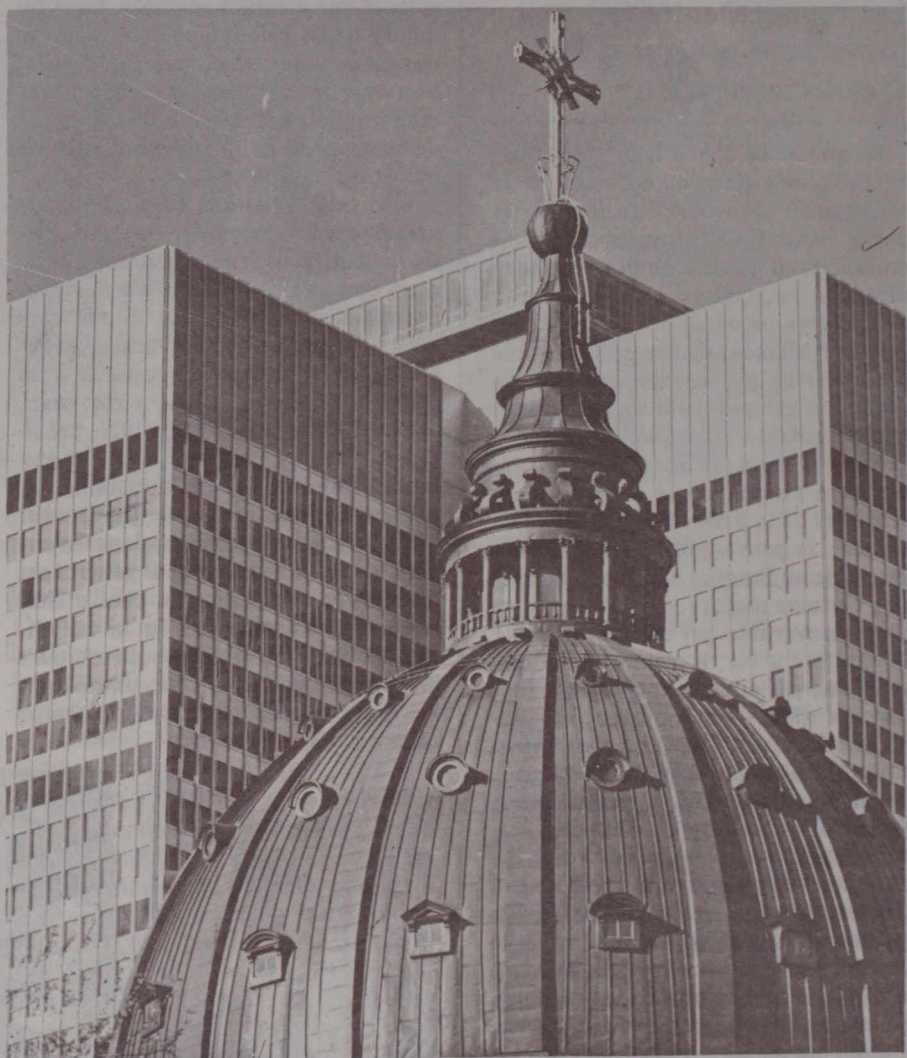
Vertes prairies et «supervilles»

OH Canada ! Terre des vertes prairies, de la toundra à perte de vue, des immenses lacs d'eau douce et des milliers d'hectares de forêt. Nous pourrions même ajouter quelques stéréotypes, une centaine de policiers à cheval resplendissant dans leur tunique rouge, une douzaine d'iglous, quelques champs de blé, des danseurs autochtones, et quelques clichés sur les inépuisables ressources minières. Cette image du Canada est courante, bien qu'elle soit exagérée et reflète mal la vie de la plupart des Canadiens.

En fait, le Canada est l'un des pays où la population se concentre le plus dans les grandes villes. Plus de 58 pour cent des Canadiens vivent dans 23 centres de plus de 100.000 habitants. Et ce n'est pas tout. Dans l'ensemble, près de 80 pour cent de la population vit dans les régions urbaines. Les «supervilles» de Toronto, Montréal et Vancouver regroupent plus de 6,8 millions d'habitants, soit près de 30 pour cent de la population canadienne. Elles occupent physiquement moins d'un centième d'un pour cent de la superficie du Canada, mais comptent pour plus de 40 pour cent du produit national brut du pays. En fait, c'est dans les zoos ou à la télévision que la plupart des enfants canadiens sont susceptibles de voir les grands animaux sauvages.

Dans toute l'histoire du Canada, l'expansion des régions urbaines a été plus rapide que la croissance générale du pays. Depuis la Conférence en 1867, la population canadienne a sextuplé, mais la population urbaine s'est multipliée par 25. Ces vingt dernières années, la superficie urbaine du Canada a pour ainsi dire doublé.

La population urbaine du Canada varie entre 83 pour cent en Ontario et 38 pour cent dans l'île-du-Prince-Édouard, mais ce dernier chiffre constitue l'exception plutôt que la rè-



● *Rencontre de l'ancien et du nouveau : le dôme de la cathédrale Marie, Reine du Monde et la place Ville-Marie à Montréal.*

gle. Des analystes prévoient qu'en l'an 2000, de 90 à 95 pour cent des Canadiens vivront dans les centres urbains. Il est manifeste que les questions municipales sont devenues des problèmes nationaux. Et ce «pouvoir démographique» s'est mué en pouvoir économique.

Les villes constituent les centres de

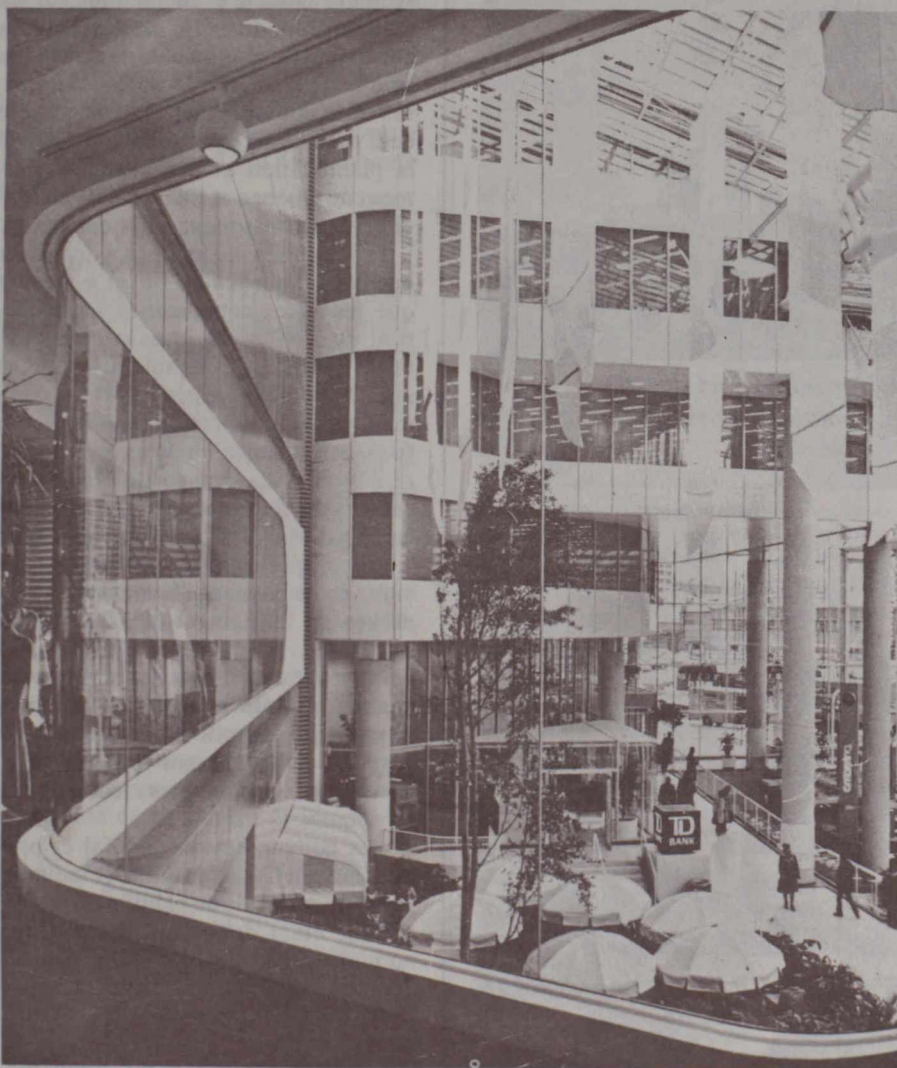
croissance du Canada. Elles font l'objet d'un grand déploiement de forces économiques, constituent les tribunes où se concentrent les pouvoirs décisionnaires, assurent une masse de services, relient une série de régions urbaines et contrôlent les réserves d'ouvriers qualifiés ainsi que les ressources financières et gestionnaires du Cana-

Le Canada et l'Afrique



Canadarm

À l'avant-garde de la technologie d'exploration



● Les citoyens canadiens disposent d'un grand pouvoir d'achat : ci-dessus le centre commercial Eaton à Toronto.

da. Toronto, Montréal et Vancouver se suffisent à elles-mêmes socialement et économiquement, et se sont appropriés les marchés tant internationaux que nationaux pour leurs biens industriels, leurs services et leurs produits manufacturés. C'est une grosse entreprise que de faire fonctionner les villes. Pour faire tourner l'économie et pour

assurer les services publics, une ville emploie 20 pour cent de la population active et utilise de 30 à 40 pour cent de ses terrains (y compris les rues).

Les citoyens canadiens disposent d'un énorme pouvoir d'achat. D'ici l'an 2000, Toronto comptera probablement 3,6 millions d'habitants; Montréal 3,4 millions. Calgary, Edmonton, et

Ottawa-Hull compteront 1 million d'habitants. Comme le niveau de vie des citoyens canadiens double tous les 20 ou 30 ans, le pouvoir économique de ces consommateurs n'est pas à négliger.

Au cours des deux prochaines décennies, le gros de la croissance projetée ne visera pas les villes elles-mêmes, mais la banlieue des métropoles actuelles. Cela devrait notamment s'avérer à Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria.

Chaque année, une famille sur cinq change de résidence. Il ne s'agit habituellement pas d'un déplacement rural vers les centres urbains (en fait, le Canada a connu une croissance rurale de 10 pour cent ces deux dernières années), mais de réinstallations dans la même ville ou dans une autre ville.

Actuellement, la poussée démographique des villes s'explique par l'expansion naturelle ou par le déplacement de la population d'une ville à une autre et non par la migration des régions rurales vers les centres urbains ou même par l'immigration. L'expansion naturelle compte pour deux tiers de la croissance urbaine, sauf à Vancouver, Victoria et Toronto où la migration (et l'immigration dans le cas de Toronto) constitue un facteur important. Les salaires élevés, les possibilités de carrière, les emplois séduisants, les moyens scolaires et les distractions culturelles ont agi comme un aimant qui a attiré les gens vers les diverses villes. Il ne serait pas exagéré de dire que les terres les plus en danger au Canada sont les 220.000 km² qui entourent les 124 villes et municipalités de plus de 10.000 habitants.

Des forces historiques ont façonné le milieu urbain au Canada. Les liens entre celui-ci et ses voisins et ses partenaires puissants, l'évolution de l'économie canadienne par étapes, et les récents progrès technologiques ont favorisé l'expansion des villes. →



Le Canada urbain

Le gouvernement a aussi joué un rôle important. Il est intéressant de noter que les municipalités dépensent maintenant davantage d'argent et achètent davantage de biens et de services que le gouvernement fédéral ou les dix gouvernements provinciaux. C'est là un étonnant renversement des tendances antérieures, quoique le rôle des gouvernements fédéral et provinciaux reste décisif.

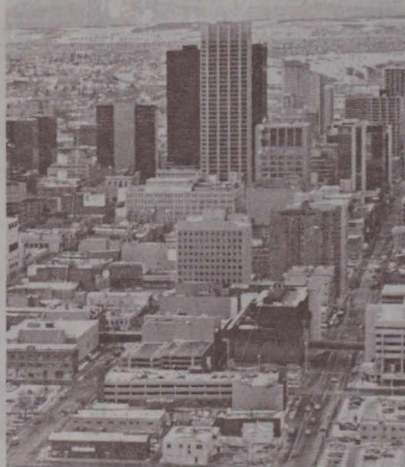
Les autorités provinciales s'occupent de la gestion de la croissance des régions métropolitaines, alors que les organismes fédéraux se chargent de niveler les disparités régionales dans tout le Canada. L'intervention du gouvernement en matière d'urbanisme a permis de préserver la qualité de l'environnement des zones urbaines et de contrôler leur expansion.

Par le biais de l'imposition et des paiements de transfert aux provinces et à la prestation des services administratifs dans les villes (aéroports, chemins de fer, financement des hypothèques, service postal, etc.), le gouvernement fédéral exerce une influence véritable et parfois considérable sur l'expansion urbaine. Comme tant de Canadiens vivent en ville, il est manifeste que les politiques et les programmes du gouvernement fédéral ne sont efficaces que s'ils tiennent compte des conditions de vie de la population urbaine, de ses intérêts et de ses besoins. Le gouvernement doit évaluer ces éléments pour pouvoir répartir équitablement entre tous les Canadiens des services et des moyens économiques de qualité comparable. Les autorités fédérales ont l'intention d'empêcher tout gaspillage d'énergie et de ressources non renouvelables dans les villes, de freiner l'expansion périphérique et l'étalement des villes, de protéger l'environnement naturel et de promouvoir la justice sociale en matière de logement.

A l'heure actuelle, les villes canadiennes traversent une période de réduction des dépenses et se consacrent davantage aux programmes concernant le transport, le logement, les loisirs, et les services sociaux. La propor-



● *Toronto : d'ici l'an 2000 Toronto comptera environ 3,5 millions d'habitants.*



● *Calgary : une ville de l'Ouest en pleine expansion.*

tion de Canadiens qui vivent dans les grands centres se nivèle à 58 pour cent environ, mais le nombre d'habitants continue d'augmenter en termes absolus. La poussée démographique se produit de plus en plus dans les petits centres et ceux de taille moyenne situés près des grandes agglomérations. La vitalité de ces villes et l'incidence des programmes gouvernementaux destinés à encourager le développement régional, qui ont augmenté le revenu des particuliers et celui de la col-

lectivité et créé des emplois, ont incité les gens à venir s'installer dans ces régions. De même, le Canada rural se développe grâce au dynamisme des secteurs agricole et énergétique sur les marchés mondiaux. C'est ainsi qu'apparaissent de plus en plus de nouveaux genres de collectivités où les entreprises et le gouvernement jouent un rôle actif pour ce qui est du choix du site, de la planification et des services. Fermont au Québec et Leaf Rapids au Manitoba en constituent deux exemples.

Les progrès techniques vont jouer un rôle primordial au fur et à mesure que les villes canadiennes approcheront du XXI^e siècle. Les services publics coûteront probablement moins cher, un réseau de transport en commun réduisant le coût de l'énergie par passager et par kilomètre sera adopté, et il y aura davantage de centres récréatifs et d'immeubles conçus pour les gens. Mais les changements futurs seront proportionnés et novateurs. Il y aura probablement davantage d'employés de bureau et moins de petits magasins.

Le revenu des citoyens sera certainement plus élevé, et les programmes d'urbanisme seront de grande envergure et porteront sur une myriade d'aspects économiques, sociaux et physiques.

Les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada sont tout indiqués pour jouer ce rôle de planification stratégique étant donné que les bureaux administratifs situés dans les provinces connaissent bien les problèmes. Ce point est essentiel pour une programmation censée.

L'action concertée du gouvernement fédéral pour ce qui est de l'emploi, de l'immigration, de l'industrie et du logement, et des administrations provinciales pour ce qui est du bien-être, de l'éducation, des loisirs et de la planification communautaire est indispensable à ce processus.

Les villes canadiennes vont prospérer grâce à une structure nationale saine permettant l'autonomie, l'initiative et la liberté d'action aux niveaux local et régional. ■



“ Canadarm ”

A l'avant-garde de la technologie aérospatiale

FANTASTIQUE», se sont écriés les membres de l'équipage de la navette spatiale Columbia pour décrire le fonctionnement du bras spatial canadien (Canadarm) ou télémanipulateur.

Les premiers essais dans l'espace du bras spatial, sur lequel on lisait le mot «Canada» ont eu lieu le 13 novembre 1981, lors du second vol de la navette spatiale Columbia.

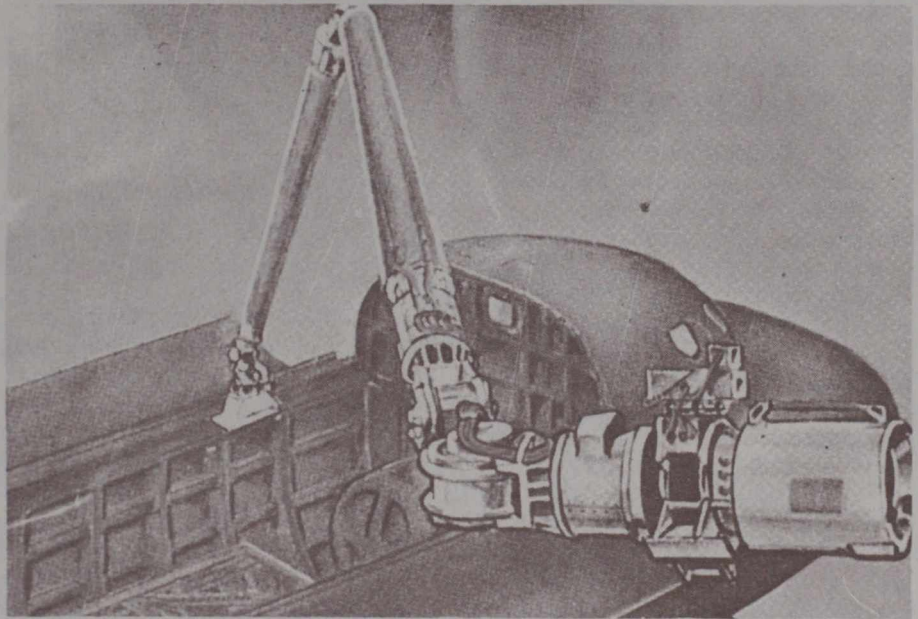
Le bras était télécommandé, depuis le poste de pilotage, par l'astronaute américain Richard Truly qui a déclaré qu'il s'agissait d'un instrument remarquable, fonctionnant encore mieux que prévu et facile à contrôler. «Le bras fonctionne de manière parfaite», a déclaré M. Truly pendant que des caméras installées sur le «coude» et le «poignet» de l'engin enregistraient des images de la soute et des hublots.

Le bras mesure 15,2 mètres de long, 38 centimètres de diamètre et pèse 410 kilos au sol. En apesanteur, il peut déplacer, à 6 centimètres à la seconde, une charge maximale de 29.500 kilos ayant 18,3 mètres de long et 4,6 mètres de diamètre. Sa vitesse d'évolution s'accroît de 60 centimètres par seconde lorsque Canadarm est seulement doté de sa caméra électronique.

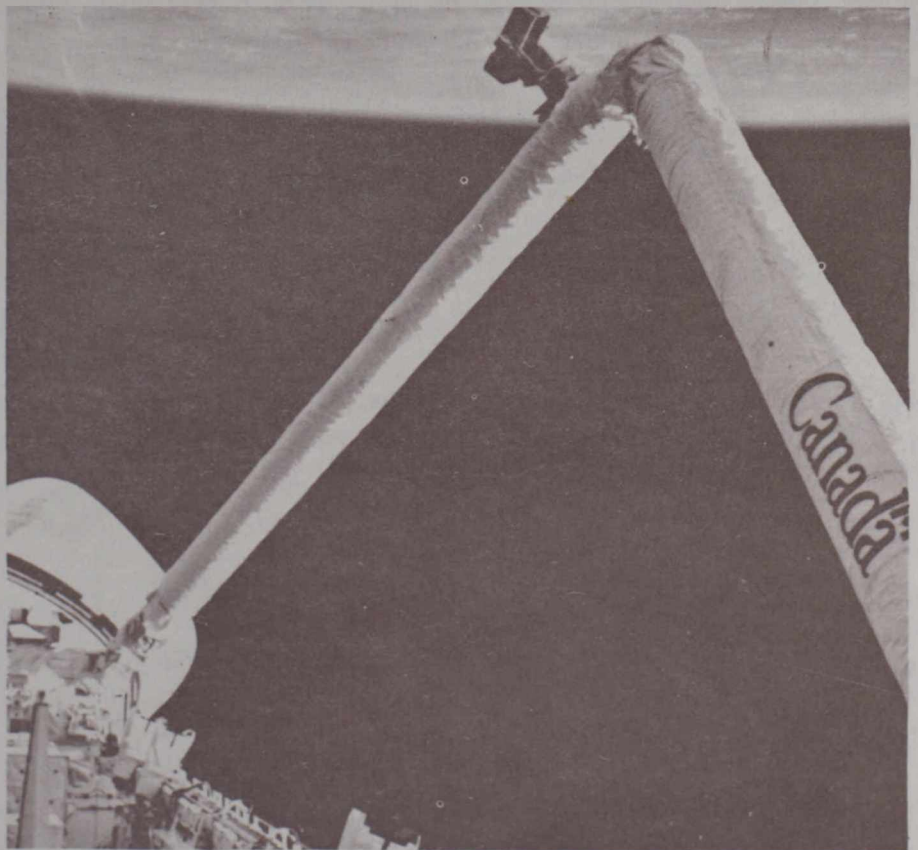
Lors du 3^e voyage de Columbia dans l'espace, le bras a été de nouveau expérimenté. En fait, la quatrième journée des astronautes Jack Lousman et Gordon Fullerton était consacrée à ce télémanipulateur et aux expériences scientifiques.

Ces essais s'étant déroulés avec beaucoup de succès, un nouveau marché s'ouvre ainsi à l'industrie aérospatiale canadienne qui doit d'ores et déjà fournir trois de ces équipements à la NASA.

Canadarm est une réalisation de Spar Aerospace Ltée (dont le siège social est à Toronto) faite en collaboration avec le gouvernement fédéral et le Conseil national de recherches du Canada.



● Le «poignet» doté de sa caméra électronique.



● Télémanipulateur canadien photographié dans l'espace.

Le Canada et l'Afrique



Coopération avec l'EBAD de Dakar

L'Ecole de bibliothéconomie de l'Université de Montréal a reçu une subvention de 192.780 dollars de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour l'aider à financer un projet de coopération avec l'Ecole de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de Dakar.

Ce projet consiste à mettre sur pied un programme de «formation de formateurs au niveau du deuxième cycle universitaire en bibliothéconomie pour l'Afrique francophone subsaharienne».

On prévoit, pour cinq ans (de 1981-1982 à 1985-1986), des échanges de professeurs entre les deux écoles, une assistance technique, ainsi que des achats de documentation et d'équipement informatique pour Dakar.

Aide alimentaire au Soudan

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'Honorable Mark MacGuigan, a annoncé que le Canada versera

une subvention de 3 millions de dollars au Soudan pour l'achat et le transport de farine de blé canadienne, afin d'aider le gouvernement soudanais à nourrir près de 500.000 réfugiés qui se trouvent sur son territoire.

Cette aide s'ajoute à une autre subvention annoncée l'été dernier en faveur du Soudan, d'un montant de 4 millions de dollars, pour l'achat et l'expédition de farine de blé.

Equipements médicaux à l'hôpital Avenzoar de Marrakech

L'hôpital Avenzoar de Marrakech a bénéficié d'un don de 20.000 dollars canadiens pour l'achat d'équipements et de matériels médicaux. Ce don fut accordé à l'hôpital Avenzoar dans le cadre du programme de Fonds administrés par la Mission (F.A.M.) dont l'objectif est d'appuyer des petits projets mis en œuvre par des communautés locales ou des institutions qui sont à la recherche de moyens pour trouver quelques solutions à différents problèmes socio-économiques.

L'hôpital Avenzoar compte environ 600 lits et dessert une population d'un million d'habitants.



● Le sénateur Jean Marchand visitant l'hôpital Avenzoar de Marrakech.



L'exposition philatélique mondiale de la jeunesse.
Toronto, Canada, 20-24 mai 1982.

Coopération pour le développement en Afrique

Le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Marcel Massé, a été l'hôte à Ottawa, les 14 et 15 janvier derniers, de la première rencontre du nouveau comité sur l'énergie de l'organisation «Coopération pour le développement en Afrique» (CDA).

Cette rencontre de deux jours, qui s'est tenue à l'édifice Lester B. Pearson, a réuni des spécialistes des programmes africains et du secteur énergétique venant de Belgique, de France, d'Allemagne de l'Ouest, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et d'Italie, auxquels se sont joints des spécialistes de l'ACDI.

La rencontre a permis de fixer des buts et des objectifs à la CDA, et de mettre en place des mécanismes qui favorisent la participation du continent africain à l'identification et à l'exploitation des ressources énergétiques, essentielles au développement socio-économique de sa population.

La CDA a été créée en 1979, sous le nom d'«Action concertée pour le développement en Afrique» (ACDA) par la Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ces pays fondateurs voulaient ainsi stimuler la concentration rapide et efficace de leurs programmes afin de résoudre des problèmes prioritaires de développement en Afrique subsaharienne.

Photo couverture : La colline du Parlement canadien (Ottawa)

La revue «Le Canada et l'Afrique» peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de l'une des ambassades du Canada. Nos lecteurs sont invités à nous faire connaître leurs critiques sur le contenu de cette publication.

Imprimé aux N.I.S. Dakar - Directeur de publication : Richard Têtu.